

**ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU JEUDI 24 MAI 2018 A 19.30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DU SERVICE DU FEU**

Présidence : M. Thierry **STEIERT**, Syndic

Présents : 61 bourgeoises et bourgeois
dont 1 Conseillère communale bourgeoise
et 1 Conseiller communal non bourgeois

Excusés : Pour le Conseil communal

Mme Andrea **BURGENER WOEFFRAY**

MM. Laurent **DIETRICH**
Pierre-Olivier **NOBS**

Pour les membres des Commissions bourgeoisiales

M. Claudéric **EGGER** (Conseil bourgeoisial)

Pour les bourgeoises et bourgeois

Mmes Giuliana **AEBISCHER**
Madeleine **GENOUD-PAGE**
Halima **JOHIC**
Isabelle **JOYE BOIVIN**
Anita **MORONI**
Maria **MUNIZ**
Elisabeth **NUOFFER**
Monique **ROSCHY-FONTANA**
Simone **SCHORDERET**

MM. Denis **BOIVIN**
Dominique **de BUMAN**
Bernard **CLEMENT**
André **KOHLER**
Henri **NUOFFER**
Charles **de REYFF**
Hubert **ROSCHY**

Presse : Mme Mireille **ROTZETTER** (Freiburger Nachrichten)
M. Igor **CARDELLINI** (La Liberté)

Scrutateur : M. Gilles **BALLAMAN**

Secrétaire : M. Gérard **AEBY**

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du jeudi 21 décembre 2017
- 2.0 Comptes des institutions bourgeoisiales et rapport de gestion de l'exercice 2017
- 3.0 Investissements
 - 3.1 Logements pour seniors, Bonnesfontaines
- *Crédit d'étude*
 - 3.2 Les Bonnesfontaines, Résidence bourgeoisiale
- *Investissements divers*
- 4.0 Election d'un membre de la Commission vérificatrice des comptes pour la législature 2016-2021
- 5.0 Divers

o o o

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents ainsi qu'aux membres des Commissions bourgeoisiales. Il remercie ces derniers d'avoir traité et approuvé les comptes et les invite à intervenir en tout temps durant l'assemblée pour apporter des précisions ou compléments d'informations par rapport aux différents points présentés. Il salue également les représentants de la presse.

Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par courrier personnel remis à domicile, ainsi que le prévoit la loi, et par publication dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 18 du vendredi 4 mai 2018, de même que par affichage au pilier public.

Le secrétariat de l'assemblée bourgeoisiale est, selon la loi du 25 septembre 1980 sur les Communes, assuré par le Secrétaire communal. Pour des raisons pratiques, le Chef de service de la Bourgeoisie fonctionne comme secrétaire de l'assemblée. Le procès-verbal est contresigné par la Secrétaire de Ville.

L'assemblée approuve cette procédure.

M. le Président informe les personnes présentes que l'assemblée est enregistrée et les invite à éteindre leur téléphone mobile pour éviter toute interférence lors de l'enregistrement.

Il demande également à l'assemblée si elle a des remarques à formuler quant à l'ordre du jour proposé.

L'assemblée approuve cet ordre du jour.

1.0 Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du jeudi 21 décembre 2017

Par gain de temps, le résumé du procès-verbal n'est plus lu séance tenante. Le procès-verbal détaillé reste cependant à disposition des bourgeoises et bourgeois sur le bureau et peut également être consulté à l'administration bourgeoisiale, ainsi que sur le site Internet de la Ville de Fribourg.

Il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2.0 Comptes des institutions bourgeoisiales et rapport de gestion de l'exercice 2017

M. le Président donne la parole à Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoisiales, pour une entrée en matière.

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoisiales : *« Monsieur le Syndic-Président, Mesdames et Messieurs les Combourgeoises et Combourgeois, Madame et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs,*

Je tiens tout d'abord à saluer cordialement les membres du Conseil bourgeoisial qui nous font le plaisir d'être présents ce soir, à savoir MM. Franz Baeriswyl, Giorgio Aronna, Benoît Rey, Elias Moussa et les invite à intervenir en cas de besoin pour apporter des compléments d'informations ou pour m'aider si je n'arrive pas à répondre à une question. Je tiens surtout à les remercier pour l'excellent travail que nous accomplissons, enfin, je me lance un peu des louanges aussi, mais du très bon travail accompli et de cette très bonne collaboration ; c'est un vrai plaisir de se retrouver presque une fois par mois et je profite de cette occasion pour les remercier. Je remercie aussi toutes les personnes des Commissions bourgeoisiales qui nous font le plaisir d'être présentes ce soir.

Comme indiqué dans la convocation, le message, le « Dossier Annexe 1 », les comptes détaillés et le rapport de gestion étaient à disposition aux bureaux de l'administration bourgeoisiale ainsi que sur le site Internet de la Ville et vous avez également reçu ces documents à l'entrée de la salle. Il en va de même pour le rapport annuel 2017 de la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse qui vous est présenté pour information. Je vous conseille vivement de parcourir ces documents qui contiennent beaucoup de renseignements sur la vie et les actions accomplies par la Bourgeoisie durant l'année 2017.

En préambule, je vous présente la récapitulation générale qui se trouve à la page 57 du message et où l'on retrouve les dépenses et les revenus des différents domaines d'activités de la Fondation de l'Hôpital, des Fonds Pies, de la Régie des Copropriétés et de la Fondation de l'Orphelinat.

Comptes 2017 / Récapitulation générale (HB / FP / RE / OR)

	CHARGES	REVENUS	Différences
FORETS A REPARTIR	964'971.45	773'706.08	-191'265.37
FORETS diverses recettes et dépenses non réparties <i>(primes ECAB, loyers divers, CIM)</i>	1'182.10	11'883.65	10'701.55
DOMAINES	160'169.35	373'899.25	213'729.90
MONTAGNES exploitation forestière	26'727.20	39'842.85	13'115.65
MONTAGNES	59'064.67	122'727.00	63'662.33
TERRAINS	14'094.10	265'684.10	251'590.00
ESSERTS	20'750.00	210.00	-20'540.00
VIGNES	462'719.60	687'153.30	224'433.70
CAVE	822'495.15	796'685.95	-25'809.20
BATIMENTS LOCATIFS	1'782'530.78	2'456'377.90	673'847.12
BOURGUILLON	79'111.25	87'940.00	8'828.75
DIVERS :			
<i>Produits des titres</i>		3'040.70	3'040.70
<i>Recettes diverses</i>		0.00	0.00
Frais généraux administratifs	1'067'410.20		-1'067'410.20
Jetons de présence	1'200.00		-1'200.00
Rentiers passifs	12'186.40		-12'186.40
Dépenses diverses	2'014.55		-2'014.55
TOTAUX 1	5'476'626.80	5'619'150.78	142'523.98

Dans le total 1, nous avons toutes les activités ordinaires des différents domaines d'activités. Sont compris dans ce total, les amortissements de CHF 602'000.00 concernant le bâtiment de la Résidence bourgeoise (pris en charge par la Codems), les amortissements concernant les véhicules avec un montant de CHF 66'140.00 et les attributions aux Fonds de rénovation. En outre, nous avons prélevé en 2017 sur les Fonds de rénovation un montant total de CHF 112'125.00 pour divers travaux de rénovation.

Dans ce total, nous avons un excédent de revenus de CHF 142'523.98 alors que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 126'100.00. Les raisons de cette différence, vous les retrouvez en détail dans les pages 25 à 52 du message et notamment sous les forêts, les vignes et les bâtiments locatifs.

Produits et charges divers :			
Recettes 850ème		425.45	425.45
Produits subsides et indemnités		45'182.00	45'182.00
Produits nets Résidence bourg. Legs L. Biemann		28'427.98	28'427.98
Provision - prélèvement		296.95	296.95
Fonds de réserve - prélèvement		105'979.80	105'979.80
Fonds FFJ - prélèvement		80'000.00	80'000.00
Produits extraordinaires		30'846.70	30'846.70
Pertes sur débiteurs	296.95		-296.95
Dépenses Résidence bourg. Legs L. Biemann	13'983.25		-13'983.25
Fonds réserve Résidence bourg. Legs L. Biemann - attribution	14'444.73		-14'444.73
Amortissements	600.00		-600.00
Fonds d'amortissement - attribution	151'161.80		-151'161.80
Fonds FFJ - attribution	80'000.00		-80'000.00
Impression plaquettes Bourgeoisie	4'530.00		-4'530.00
Charges extraordinaires	7'717.40		-7'717.40
TOTAUX 2	272'734.13	291'158.88	18'424.75

Dans le total 2, nous trouvons les charges et revenus particuliers avec un excédent de revenus de CHF 18'424.75 alors que nous avions prévu un excédent de charges de CHF 9'850.00 au budget. Cette différence est due au fait qu'il y a eu moins de frais liés au dossier « Communication de la Bourgeoisie ».

Dons, subventions et autres			
Participation aux frais d'exploitation des Bains de la Motta SA	50'000.00		-50'000.00
Sœurs hospitalières de Sainte-Marthe	2'317.00		-2'317.00
Archives de la Ville	50'000.00		-50'000.00
Subsides au Foyer St-Louis	1'200.00		-1'200.00
Subside au Service social	100'000.00		-100'000.00
Dons et subventions	27'450.00		-27'450.00
Subvention à la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse	40'000.00		-40'000.00
TOTAUX 3	270'967.00		-270'967.00

Dans le total 3, nous avons les diverses dépenses, dons et subventions accordés à différentes institutions, à savoir aux Bains de la Motta SA (CHF 50'000.00), aux Sœurs hospitalières de Sainte-Marthe (CHF 2'317.00), aux Archives de la Ville (CHF 50'000, pour l'inventaire des œuvres d'art et du patrimoine bourgeoisial accompli par deux employés), au Foyer St-Louis (CHF 1'200.00), au Service social de la Ville (CHF 100'000.00) et à la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse (CHF 40'000.00). Il y a également eu moins de demandes de subvention remplissant les critères d'octroi : CHF 7'450.00 alors que le budget prévoyait CHF 20'000.00 et CHF 20'000.00 ont été donnés à La Tuile, ce qui fait un total de CHF 27'450.00 sous dons et subventions.

Dans ce total, nous avons un excédent de charges de CHF 270'967.00 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 379'200.00. La différence provient surtout du fait que nous avons budgétisé un déficit pour la Résidence bourgeoiale Les Bonnesfontaines de CHF 95'500.00 alors qu'elle boucle finalement avec un bénéfice de CHF 12'584.00. J'en profite pour remercier le directeur de la Résidence bourgeoiale, M. Christian Morard, qui fait un magnifique travail et qui aussi sait compter tout en assurant des conditions idéales pour les personnes que nous recevons et pour les collaborateurs et collaboratrices qui travaillent à la Résidence.

Je tiens également à rappeler la décision de l'Assemblée bourgeoiale du 15 décembre 2016, soit la réduction de 60% de la redevance du DDP des immeubles de la Route des Bonnesfontaines 40-50, ceci pour une durée de 5 ans, ce qui représente un manque à gagner de près de CHF 100'000.00.

TOTAUX 1 + 2 + 3	6'020'327.93	5'910'309.66	-110'018.27
<i>Différence</i>		<i>110'018.27</i>	
TOTAUX EGAUX	6'020'327.93	6'020'327.93	

Le résultat des 3 totaux est un excédent de charges de CHF 110'018.27 en lieu et place de CHF 262'950.00. Donc, nous avons moins de charges que ce que nous avons budgété ceci pour les raisons que je viens de vous expliquer tout à l'heure.

J'en ai terminé M. le Syndic ».

x x x

Rapport de la Commission vérificatrice des comptes

M. le Président donne la parole à M. Pierre Zwick, Président de la Commission vérificatrice des comptes, qui fait lecture à l'assemblée du rapport de ladite Commission en ces termes :

*« Monsieur le Syndic-Président,
Madame la Vice-Syndique, Directrice des Affaires bourgeoiales,
Mesdames et Messieurs les bourgeoises et les bourgeois,*

L'exercice de l'année 2017 peut être qualifié d'exercice courant, dans le sens qu'aucune opération exceptionnelle telle que nous en avons connues dans le contexte de la rénovation/extension de la Résidence des Bonnesfontaines ne s'est produite. Le résultat comptable est donc représentatif de l'état de santé financier des Institutions bourgeoiales et peut servir de base de référence pour prospecter l'avenir.

L'appréciation dépend bien sûr des critères de comparaison que l'on choisit. Si l'on se réfère au budget, la perte effective de CHF 110'000.00 par rapport au déficit annoncé est nettement inférieure. Certes, cela témoigne d'une conduite rigoureuse des affaires et peut-être aussi d'une prudente retenue dans les prévisions. Mais si l'on considère l'évolution au cours des ans, on constate que l'équilibre qui était presque atteint en 2016, ne l'est plus pour cette année 2017.

Madame la Directrice des Affaires bourgeoisiales a déjà eu l'occasion de déclarer devant vous qu'elle n'était pas satisfaite de présenter des budgets ou des comptes déficitaires et que tout était mis en œuvre pour que cette situation change afin de maintenir la fortune de la Bourgeoisie. Nous ne pouvons que la conforter.

Conformément à la loi fribourgeoise sur les communes, applicable par analogie aux bourgeoisies, la vérification matérielle des comptes des Institutions bourgeoisiales incombe à l'organe de révision que vous avez nommé.

Pour la première fois, les opérations de révision des comptes ont été effectuées par la Société Fidutrust Revision SA à Fribourg, conformément au mandat qui lui a été octroyé le 15 décembre 2016.

Les membres de notre Commission ont examiné son rapport présenté par l'expert responsable de la révision en séance du 28 mars 2018. Ils ont également entendu Madame la Directrice du Service des Affaires bourgeoisiales, accompagnée du Chef de service et du Responsable administratif. Ils ont été satisfaits par les réponses apportées à leurs questions et ils remercient leurs interlocuteurs pour leur disponibilité.

Le rapport détaillé relatif à la révision des comptes 2017 relève qu'aucune modification significative n'a été demandée dans les comptes annuels et les états financiers et qu'il n'a pas été constaté de différence ou d'insuffisance concernant la présentation des informations fournies.

Aussi, considérant :

- *que l'organe de révision remplit les exigences légales de qualification et d'indépendance,*
- *qu'il a rédigé un rapport définitif daté du 28 mars 2018,*
- *que ce rapport contient tous les renseignements attendus par notre Commission,*
- *et qu'il recommande l'approbation sans réserve des comptes annuels 2017,*

notre Commission a décidé de suivre cette recommandation et elle propose, à son tour, à votre Assemblée, d'approuver les comptes des Institutions bourgeoisiales tels qu'ils vont vous être présentés en détails et tels qu'ils sont résumés dans le message du Conseil communal du 17 avril 2018. Merci de votre attention.»

M. le Président remercie M. Pierre Zwick pour son rapport.

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : *« Je donne maintenant la parole à Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique et Présidente des Commissions bourgeoisiales pour la présentation des comptes, Fondation par Fondation, et je vous prie, en cas d'intervention de votre part, d'impérativement donner vos prénoms et noms, ceci pour le procès-verbal. Nous commençons donc par l'Hôpital des Bourgeois, Stiftung des Bürgerspitals. Mme de Weck, vous avez la parole. »*

1. Fondation de l'Hôpital des Bourgeois

(chiffres : pp. 7 à 9 du message / commentaires : pp. 29 à 34 du message)

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoisiales :

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charges	3'643'436.25	3'433'800.00	3'340'326.72
Revenus	3'432'104.48	3'073'530.00	3'089'487.15
Résultat	-211'331.77	-360'270.00	-250'839.57

« Le budget 2017 prévoyait un excédent de charges de CHF 360'270.00. Les comptes présentent un excédent de charges de CHF 211'331.77.

La différence entre le budget et les comptes provient surtout du fait que nous avons budgétisé, comme je vous l'ai dit auparavant, un déficit pour la Résidence bourgeoisiale Les Bonnesfontaines de CHF 95'500.00 alors qu'elle boucle avec un bénéfice de CHF 12'584.00.

En ce qui concerne le bâtiment locatif de la Samaritaine 38, le remplacement des chaudières individuelles par un chauffage central a été effectué pour CHF 105'000.00.

A Riex, ce sont les vignes, divers travaux ont été exécutés, soit le remplacement d'une chaudière pour CHF 30'000.00 et la réfection de la peinture extérieure pour CHF 16'000.00. CHF 36'000.00 ont été prélevés sur le Fonds de rénovation.

Je n'ai pas d'autres commentaires particuliers à faire à propos de cette Fondation si ce n'est de vous donner des informations, notamment sur les vignes que nous cultivons dans le Lavaux.

Selon notre Maître-Viticulteur, M. Jean-Pierre Chollet, le millésime 2017 s'inscrira dans les très grandes années de notre pays. La qualité de la récolte 2017 est superbe. Les blancs se présentent équilibrés et fruités. Les rouges, intenses en couleur, sont riches pour des vins composés essentiellement de gamay. Ceci est notamment dû à des conditions très favorables : deux semaines de froid en février, deux semaines de canicule en juillet et pour le reste de l'année, un climat extrêmement propice à la vigne. Je ne peux que vous conseiller d'aller les goûter et d'en acheter à notre magasin de la Rue des Alpes.

Pour ce qui est des forêts, comme vous le savez, beaucoup de nos forêts se situent en montagne mais aussi en périphérie de la Ville de Fribourg, de Corminboeuf, de Villars-sur-Glâne et il est important que ces forêts servent en fait à toute la population qui peut venir s'y promener. Cela implique de la part de la Bourgeoisie la mise en place d'importants moyens afin de sécuriser les zones lors des travaux d'entretien et aussi d'apporter des chemins praticables pour la population. Comme l'année passée, le Canton et la Confédération apportent leur aide par des subventions pour ces forêts dites à caractère social dont les principales sont les suivantes : Bourguillon, Thann, Verdilloud, Moncor, Grossholz et la Faye. Et je ne peux que vous inciter à en profiter en allant vous y promener.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « Celles et ceux qui approuvent donc ces comptes qui figurent aux pages 7 à 9 du message sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Contre-épreuves ? Non. Abstentions ? Non. »

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2017 de la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois.

Les Bonnesfontaines, Résidence bourgeoisiale

(chiffres : pp. 10 à 12 du message / commentaires : pp. 35 à 38 du message)

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoisiales :

	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2017
Total des recettes	9'643'942	9'601'299	9'529'209	9'875'056	10'468'328	9'876'604
Total des dépenses	9'590'963	9'589'104	9'473'258	9'723'645	10'345'142	9'972'104
Bénéfice/perte d'exploitation	52'980	12'195	55'951	151'411	123'186	-95'500
Produits/charges extraordinaires	-44'165	29'173	-38'141	-134'872	-110'602	0
Résultat net	8'815	41'368	17'810	16'539	12'584	-95'500

« Les comptes 2017 se soldent par un bénéfice de CHF 12'584.00 alors qu'une perte de CHF 95'500.00 avait été budgétisée. Les raisons de ce résultat réjouissant s'expliquent par :

a) Des diminutions de charges :

1. Les frais de salaires de l'Exploitation sont inférieurs au budget pour un montant de CHF 97'036.46, soit de 3.7% par rapport au budget. Ceci est dû essentiellement à l'engagement d'une personne à un salaire inférieur à celle qui a quitté la Résidence, de l'utilisation partielle du budget pour un civiliste et enfin à la non utilisation du montant du pont pré-AVS.
2. Les dépenses de produits alimentaires sont inférieures de CHF 27'781.75 par rapport au budget, soit de 5.3%. Cela est dû à une estimation prudente du budget, au fait qu'il est fait peu recours à des produits finis coûteux au profit de produits moins coûteux à préparer par l'équipe de cuisine, ainsi qu'à la négociation permanente des prix avec les fournisseurs.
3. Une économie de CHF 12'015.35 a été faite sur le nettoyage du linge confié à une entreprise spécialisée grâce à un contrat renégocié.

4. *Le poste Entretien et réparations est inférieur de CHF 24'422.55 principalement en raison du fait que les prestations hôtelières prévues ont été reportées dans le cadre de l'agrandissement envisagé de la salle à manger des résidents et que les frais d'entretien ont été moins nombreux que prévus.*
5. *La consommation d'électricité est inférieure de CHF 16'950.65 par rapport au budget, soit 20.4%. Cela est dû principalement au fait que le prix de l'électricité a diminué de 18 à 15 ct le kWh en fonction d'un nouveau contrat de fourniture signé en 2016 et que la consommation a été réduite de 1.3% à 425'677 kWh.*

Et ce résultat est aussi dû à des augmentations de recettes :

1. *Les taxes d'hébergement se sont élevées à un haut niveau grâce à un taux d'occupation des lits de 99.6% (+ CHF 32'931.00) et ceci malgré le grand nombre d'admissions.*
2. *Les « Autres recettes résidents » augmentent de CHF 9'822.55 en raison des frais de transport facturés aux résidents qui sont à la hausse.*
3. *Les « Autres recettes » en augmentation de CHF 12'750.30 sont dues en particulier aux indemnités versées par la HES, C'est la Haute école de santé, pour le suivi des stagiaires infirmières et infirmiers qui ont été plus nombreux en 2017 qu'en 2016.*

J'en ai terminé M. le Syndic. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : *« Merci Mme de Weck. Nous pouvons passer au vote. Par respect pour les bourgeoises et bourgeois de langue allemande, je ferai les votes ci-présents en allemand dorénavant pour ce soir, parce que déjà les textes ne sont pas disponibles en allemand. Wer die Rechnung des Pflegeheims Les Bonnesfontaines zustimmen will, möge dies mit Handerheben bezeugen. Danke. Gegenstimmen ? Keine. Enthaltungen ? Keine. ».*

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2017 de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines.

2. Fonds Pies

(chiffres : pp. 13 et 14 du message / commentaires : pp. 39 et 40 du message)

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : *« Ja, leider werde ich nur auf Französisch diese Rechnung vorstellen. Ich bin nicht zweisprachig wie unser Stadtpräsident. »*

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charges	164'805.00	149'930.00	172'303.40
Revenus	189'113.55	150'260.00	176'374.20
Résultat	24'308.55	330.00	4'070.80

« Au budget, nous avons un résultat positif de CHF 330.00 et aux comptes, nous avons CHF 24'308.55. Ce résultat positif est principalement dû à la dissolution partielle du fonds de restauration de la Chapelle pour le nettoyage des murs intérieurs et l'installation d'une boucle magnétique pour un montant de CHF 25'125.00.

Je n'ai pas d'autres commentaires particuliers à ajouter à propos de cette Fondation.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « Danke Frau de Weck. Wer diese Rechnung der Fonds Pies zustimmen will, möge dies mit Handerheben bezeugen. Danke. Gegenstimmen ? Keine. Enthaltungen ? Keine. ».

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2017 des Fonds Pies.

3. Régie des Copropriétés bourgeoises

(chiffres : pp. 15 à 17 du message / commentaires : pp. 40 à 46 du message)

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises :

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charges	1'710'270.98	1'487'730.00	1'507'616.25
Revenus	1'472'129.65	1'242'940.00	1'424'802.80
Résultat	-238'141.33	-244'790.00	-82'813.45

«Le résultat : au budget 2017, nous avons un excédent de charges de CHF 244'790.00. Aux comptes, nous terminons avec CHF 238'141.33, donc une perte moins élevée.

Au domaine de Bertigny, des travaux de raccordement au collecteur et séparatif ont été effectués pour la somme de CHF 54'873.90. Une partie, notamment CHF 33'528.50, a été récupérée auprès des voisins concernés.

Au Windig, le goudronnage de la route qui mène vers le domaine a été fait pour la somme de CHF 14'092.30, ceci suite à un éboulement. De plus, la chaudière a été remplacée pour un montant de CHF 16'850.00. CHF 16'000.00 ont été prélevés sur le Fonds de rénovation Domaines.

Divers travaux ont été effectués dans le complexe de la Rue des Alpes, soit la rénovation d'un appartement pour CHF 31'000.00, le remplacement de l'appareil adoucisseur au chauffage pour CHF 9'400.00 et divers travaux exécutés au Restaurant de l'Aigle Noir suite à un dégât d'eau, ceci pour un montant de CHF 16'000.00, remboursé par l'assurance.

Là également, la somme de CHF 35'000.00 a été prélevée sur le Fonds de rénovation du complexe Rue des Alpes 10.

D'autre part, l'investissement de CHF 105'979.80 pour la rénovation de la toiture, des cheminées et de la façade du bâtiment de la Rue du Pont-Muré 14 a été amorti par un prélèvement à la Réserve libre (Fonds d'amortissement). Le budget était de CHF 115'000.00.

Je n'ai pas d'autres commentaires particuliers à faire à propos de cette Fondation.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « Danke Frau de Weck. Wer die Rechnung der Regie des Copropriétés zustimmen will, möge dies mit Handerheben bezeugen. Danke. Gegenstimmen ? Keine. Enthaltungen ? Keine. ».

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2017 de la Régie des Copropriétés bourgeoisiales.

4. Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial

(chiffres : pp. 18 à 20 du message / commentaires : pp. 46 à 49 du message)

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoisiales :

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charges	501'815.70	486'430.00	436'582.08
Revenus	816'961.98	729'210.00	743'831.28
Résultat	315'146.28	242'780.00	307'249.20

«Le budget prévoyait un résultat positif de CHF 242'780.00. Les comptes présentent un résultat aussi positif mais de CHF 315'146.28.

Au domaine de Villars-les-Joncs, la démolition de la grange no 105, prévue au budget 2017 pour un montant de CHF 65'000.00, n'a pas été effectuée.

D'autre part, une subvention annuelle de CHF 40'000.00 est versée par la Fondation de l'Orphelinat à la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse.

Je n'ai pas d'autres commentaires particuliers à faire à propos de cette Fondation.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « *Merci Mme de Weck. Wer die Rechnung des Waisenhauses der Burgergemeinde zustimmen will, möge dies mit Handerheben bezeugen. Danke. Gegenstimmen ? Keine. Enthaltungen ? Auch keine.»*

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2017 de la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial.

5. Caisse des Scholarques

(chiffres : pp. 21 et 22 du message / commentaires : p. 50 du message)

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoisiales :

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charges	174'955.00	19'900.00	38'153.10
Revenus	175'536.25	20'000.00	38'853.20
Résultat	581.25	100.00	700.10

« Au budget, nous prévoyions CHF 100.00 de bénéfice. Nous avons un résultat aux comptes de CHF 581.25.

Il y a eu 13 demandes de subvention et un montant de CHF 10'600.00 a ainsi été distribué pour la période 2016/2017.

Le résultat de l'exercice permet d'attribuer un montant de CHF 146'000.00 à la Réserve fluctuation de valeur qui provient du résultat des titres non réalisés de CHF 147'636.15. Cette réserve se constituera sur plusieurs années. Elle servira à faire face à une évolution négative des marchés financiers et à assurer sa sécurité financière.

La performance nette de la BCF au 31 décembre 2017 était de +7.70%.

J'en ai terminé, M. le Syndic. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « *Danke Frau de Weck. Wer die Rechnung der Schulherrenkasse ratifizieren will, möge dies mit Handerheben bezeugen. Danke. Gegenstimmen ? Keine. Enthaltungen ? Keine.»*

L'assemblée ratifie les comptes 2017 de la Caisse des Scholarques à l'unanimité.

6. Fondation C.-J. Moosbrugger

(chiffres : pp. 23 et 24 du message / commentaires : pp. 51 et 52 du message)

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises :

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charges	113'544.75	25'500.00	51'729.83
Revenus	114'310.76	26'250.00	54'486.17
Résultat	766.01	750.00	2'756.34

« Le budget 2017 prévoyait un résultat positif de CHF 750.00. Aux comptes, nous avons un résultat de CHF 766.01.

Il y a eu 2 demandes de subvention en 2017.

Le résultat de l'exercice permet d'attribuer un montant de CHF 73'000.00 au Fonds de Réserve fluctuation de valeur qui provient du résultat des titres non réalisés de CHF 73'957.85. Cette réserve, comme dans le cas de la Chambre des Scholarques, sert à faire face à une évolution négative des marchés financiers et à assurer sa sécurité financière. De plus, un montant de CHF 10'000.00 a été attribué au Fonds de Réserve subsides.

La performance nette de la Banque Rothschild au 31 décembre 2017 était de 5.40%.

J'en ai terminé, M. le Syndic. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « Merci Mme de Weck. Wer die Rechnung der Stiftung Moosbrugger ratifizieren will, möge dies mit Handerheben bezeugen. Danke. Gegenstimmen ? Keine. Enthaltungen ? Keine.»

L'assemblée ratifie les comptes 2017 de la Fondation C.-J. Moosbrugger à l'unanimité.

Fondation de Fribourg pour la Jeunesse (FFJ)

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « Nous passons au point suivant. Il s'agit de la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse qui sera commenté par Mme de Weck. Je rappelle que ce rapport annuel 2017 de la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse est présenté à l'assemblée bourgeoise pour information uniquement. Il n'y a donc pas de vote sur cet objet. »

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Comme vous le savez, le Foyer des Bonnesfontaines et l'Association Œuvre des Crèches – Foyer St-Etienne ont fusionné. Sous la dénomination « Fondation de Fribourg pour la Jeunesse », il a été constitué une Fondation au sens des articles 80 ss du Code civil suisse et ceci depuis le 1^{er} janvier 2016. La nouvelle Fondation réunit le Foyer des Bonnesfontaines, le Foyer St-Etienne, Time Out, le Séjour de rupture, la Préfo et l'ASEA.

Les comptes du Foyer sont contrôlés et approuvés par la Direction cantonale de la Santé et des Affaires sociales et le financement est assuré par les subventions tant cantonales que fédérales, ce qui garantit un équilibre financier de ces comptes.

Le document qui vous a été distribué à l'entrée, document que je vous invite vivement à parcourir, contient de nombreuses et intéressantes informations sur les activités de cette Fondation.

Les différents secteurs :

1. Les secteurs subventionnés par le Service de la Prévoyance sociale (SPS). Il s'agit du Foyer St-Etienne, du Foyer des Bonnesfontaines inclus les Séjours de Rupture et de Time Out.

	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
Total des charges d'exploitation	10'576'476.47	10'635'904.20	-0.57%
Total des produits sans la subvention CT de FR	3'647'085.58	3'591'516.00	+ 1.55%
Subvention SPS	6'929'417.62	7'044'388.20	- 1.63%

2. Les secteurs subventionnés par le Service Public de l'Emploi (SPE). Il s'agit du Centre de Préformation de Grolley (Préfo).

	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
Total des charges d'exploitation	1'413'174.36	1'414'234.00	-0.07%
Total des produits sans la subvention CT de FR	7'041.70	3'000.00	+134.72%
Subvention SPE	1'406'132.66	1'411'234.00	- 0.36%

3. *Le secteur non subventionné. Il s'agit d'ASEA : Accompagnement Socio-éducatif Ambulatoire*

	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
Total des charges d'exploitations	85'460.60	82'000.00	+4.22%
Total des produits	91'817.75	85'000.00	+8.02%
Résultat	6'357.15	3'000.00	+ 111.91%

J'en ai terminé M. le Syndic. »

xxx

3.0 Investissements

- 3.1 Logements pour seniors, Bonnesfontaines
- *Crédit d'ouvrage*
- 3.2 Les Bonnesfontaines, Résidence bourgeoise
- *Investissements divers*

xxx

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « *Nous passons au point 3 de l'ordre du jour : Investissements. Wir beginnen mit der ersten Investition. Diese finden Sie auf den Seiten 3 bis 15 der Beilage „Dossier Annexe 1“. Es handelt sich um den Baukredit für die Wohnungen für Senioren Bonnesfontaines. Mme de Weck.* »

- 3.1 Logements pour seniors, Bonnesfontaines
- *Crédit d'ouvrage*

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « *Le premier investissement dont je vais vous parler est celui des logements pour seniors des Bonnesfontaines. Lors de l'assemblée du 12 décembre 2013, vous aviez approuvé un crédit d'étude de CHF 500'000.00 pour le développement d'un projet de logements à loyers abordables pour nos seniors.*

Le Conseil communal et le Conseil bourgeois sollicitent aujourd'hui l'assemblée bourgeoise pour les autoriser à engager un montant de CHF 8'305'000.00 TTC (arrondi) destiné à la réalisation de l'ouvrage qui comprendra notamment, des appartements, un local d'archives pour l'administration bourgeoise, un local de stockage pour la Résidence bourgeoise, une liaison souterraine ainsi que des travaux pour ascenseurs au Home, entre le nouveau bâtiment et la Résidence bourgeoise.

Ces appartements seniors seront effectivement construits en face de la Résidence bourgeoisiale et un tunnel reliera le Home bourgeoisial à ces appartements. Ainsi, cela permettra aux seniors qui veulent venir prendre des repas ou aux soignants d'accéder directement aux appartements sans passer par l'extérieur.

La construction est prévue sur l'article 6522, propriété de la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial. Comme je vous l'ai dit, ce nouveau bâtiment se situe en face du Home, juste au-dessus du Foyer des Bonnesfontaines.

Le bâtiment sera raccordé à la centrale de chauffe à bois (plaquettes forestières), actuellement en construction. L'investissement de cette centrale sur ledit site a été accepté par l'assemblée bourgeoisiale du 21 décembre 2017.

La Résidence bourgeoisiale Les Bonnesfontaines, le Foyer des Bonnesfontaines et le bâtiment des classes relais seront également raccordés à cette centrale de chauffe à bois.

Programme des locaux

Il y aura en tout 20 appartements dont :

- 14 appartements de 2 ½ pièces (environ 65 m²) et caves
- 4 appartements de 3 ½ pièces (environ 90 m²) et caves
- 2 appartements de 4 ½ pièces (environ 120 m²) et caves

Nous prévoyons aussi :

- 1 salle communautaire d'environ 63 m²
- Locaux techniques
- 1 local d'archives pour les besoins de la Bourgeoisie (environ 96 m²)
- 1 local stockage pour les besoins de la Résidence bourgeoisiale de 92 m²
- 1 local vélos et chaises roulantes de 22 m²
- 1 local déchetterie de 12 m²
- 15 places de parc extérieures – pour les voitures y.c. 1 place pour handicapés
- 12 places de parc – vélos ou motos.

Tous les appartements, dotés de pièces lumineuses et fonctionnelles, seront conformes aux normes pour les personnes à mobilité réduite (couloirs, portes, sanitaires, dimensions, etc.) et ceci selon les directives « Habitat pour personnes âgées – Le standard suisse en matière de conception architecturale ». Ils seront pourvus d'un balcon habitable de 6 à 7 m². Les baies et fenêtres seront conçues de manière à ce que les personnes âgées, même assises, puissent profiter d'une bonne vue sur l'extérieur.

Chaque appartement sera équipé d'une colonne de lavage.

A chaque étage, on trouvera un espace de distribution convivial des appartements. Ce dispositif invite les locataires à se rencontrer. Une salle communautaire d'environ 63 m², y.c. un petit office et WC, est prévue au rez-de-chaussée. Cette salle pourra servir de salle de réunion pour les résidents de l'immeuble et permettre l'accueil de petites réunions de familles.

Selon la tendance actuelle, ce bâtiment se doit également d'être intergénérationnel, raison pour laquelle deux appartements de 4 ½ pièces sont prévus et pourraient être attribués à des familles. Ces dernières pourraient assumer certaines aides ou animations selon un cahier des charges qui reste à déterminer.

Comme je vous l'ai dit, l'immeuble est relié à la Résidence par un tunnel ce qui facilitera l'accès par les locataires aux différents services proposés par la Résidence, selon leurs besoins. Le degré et l'organisation des aspects domotiques, sécuritaires, des prestations d'intendance, de soins et de repas seront déterminés ultérieurement dans un catalogue de prestations avec prix pour le locataire. Ces services pourront être étendus au fil des années selon les besoins.

La construction et l'équipement du bâtiment peuvent être qualifiés de standard moyen.

Le bâtiment sera donc raccordé à la centrale de chauffe à bois qui est actuellement en construction.

Planning

La procédure d'autorisation s'est étendue de décembre 2017 à mai 2018. Nous sollicitons aujourd'hui la demande de crédit. Si vous nous l'accordez, nous pourrions passer à l'appel d'offres et d'adjudications et le projet d'exécution se fera entre juin 2018 et juillet 2019. L'exécution de l'ouvrage se fera de septembre 2018 à décembre 2019. La mise en service est prévue pour janvier-février 2020 et les aménagements extérieurs de mars à mai 2020.

Comptes de fonctionnement

Pour les comptes de fonctionnement, nous prévoyons un état locatif de CHF 292'980.00, un amortissement de CHF 88'000.00, des charges d'exploitation de CHF 53'300.00 et des frais divers de CHF 30'410.00. Le résultat de l'immeuble est de CHF 121'270.00.

Le devis général est de CHF 8'805'095.00 TTC, donc toutes charges comprises.

Financement

La propriétaire du terrain et de l'immeuble est la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial. Le Maître d'ouvrage est la Régie des Copropriétés bourgeoises. Une partie importante du financement se fera par les fonds propres de la Régie des Copropriétés sous la forme d'un don à la Fondation de l'Orphelinat. Le solde est financé par les fonds propres de la Fondation de l'Orphelinat. Cas échéant, il sera recouru à un emprunt.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial et le Conseil communal demandent à l'Assemblée bourgeoise l'autorisation d'engager le montant de Fr. 8'305'095.00 TTC destiné à la réalisation du projet logements pour seniors à Fribourg.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.

M. Bernard Garnier : « M. le Syndic-Président, Mesdames, Messieurs. Donc, j'ai vu, d'après les chiffres que vous fournissez, que vous préconisez un rendement net d'environ 1.5%. Est-ce que l'on peut compter sur ce rendement ? Parce que je dois dire que j'ai été un peu interloqué par les chiffres de la Fondation de l'Hôpital. Sous la rubrique bâtiments locatifs, il y a un déficit de CHF 100'000.00 que je n'explique pas très bien. Je ne sais pas si je confonds deux choses mais je me demande pourquoi, dans les bâtiments locatifs, on a un déficit de CHF 100'000.00. C'est donc à la Fondation de l'Hôpital, tout au début. Et ici vous prévoyez un bénéfice de 1.5%. Alors, j'aimerais être sûr que ce bénéfice sera vraiment réalisé. Merci. »

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Oui, alors M. Garnier, pour le rendement net, je ne sais pas où vous avez pris votre chiffre, car moi j'ai un rendement net de 2.43%. »

M. Bernard Garnier : « C'est CHF 121'000.00 pour CHF 8'000'000.00. Cela fait 1.5% d'intérêts. »

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Oui mais dans le montant de CHF 8'000'000.00, il y a des constructions qui ne concernent pas les appartements seniors. Comme je vous l'ai dit, il y a le tunnel, des travaux d'ascenseurs et des locaux d'archives. Donc, si on veut tenir compte uniquement du rendement net pour les appartements, il est de 2.43%. Et M. Rey veut rajouter quelque chose. »

M. Benoît Rey, membre du Conseil bourgeoisial : « Oui, volontiers. Je voudrais juste rajouter une toute petite précision. C'était une longue discussion au niveau du Conseil bourgeoisial de savoir quel rendement nous attendions de cette construction. Le but était de mettre à disposition des personnes âgées de la Ville des appartements qui correspondent à leurs besoins et non pas de faire un rendement financier. Par contre, vu les comptes de la Bourgeoisie, vous l'avez vu cette année, nous ne pouvons pas nous permettre de faire une perte. Donc, nous avons fait une pondération, et pour ce faire, nous avons essayé de fixer les coûts de location en adéquation avec les montants alloués par les prestations complémentaires, ce qui permet à toutes les personnes de disposer de ces appartements et c'est sur cette base que nous avons fixé les montants qui nous permettent d'avoir ce rendement de 2.43%, une fois sortis les locaux propres aux besoins de la Bourgeoisie. »

M. Claude Schorderet : « M. le Syndic-Président, Madame la Conseillère communale, Mesdames et Messieurs. Je fais une première remarque dans le document que nous avons reçu. A la page 7, il est mentionné « Situation ». Or, je pense qu'il faudrait au moins ajouter des noms de rue à ce plan de situation. J'ai vu beaucoup de plans de situation dans mes activités, mais pas aussi peu lisibles que celui-là. En plus de cela, il faudrait presque des lunettes pour lire le texte que l'on veut décoder. Enfin, c'est une remarque administrative.

La deuxième remarque concerne le projet. Je constate que l'on va vers un bâtiment qu'on appelle intergénérationnel. Cela existe en France, c'est-à-dire que l'on met dans un bâtiment des personnes âgées, comme vous l'avez prévu, on met des familles et on met encore des étudiants et étudiantes. Parce que ces personnes peuvent rendre des services à l'ensemble des autres personnes du bâtiment. C'est ce que l'on appelle pur intergénérationnel. En Suisse, très peu de projets vont dans ce sens. Il serait utile que la Bourgeoisie soit une fois pionnière dans ce domaine et je suis sûr que cela rendrait d'éminents services d'avoir dans un immeuble, proche du centre, des familles avec enfants, des personnes âgées qui normalement peuvent rester chez elles et non pas dans un home, ce qui coûte d'ailleurs bien meilleur marché, ceci à condition que des services annexes existent, et des étudiants et étudiantes en colocation qui souvent peuvent rendre des services sous forme de garde d'enfants, sous forme de commissions ou sous forme de présence. Et je crois qu'il est utile de retenir cette idée que j'ai lue ailleurs, qui existe en France et peut-être, dans un autre projet, de penser à cela. Merci M. le Président. »

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Je pense, M. Schorderet que vous ne l'avez pas lu ailleurs, parce que je viens de le dire que, selon la tendance actuelle, ce bâtiment se doit aussi d'être intergénérationnel. Raison pour laquelle, deux appartements de 4 ½ pièces sont prévus et pourraient être attribués à des familles. Ces dernières pourraient assumer des aides ou animations selon un cahier des charges qui reste à déterminer. Donc, c'est exactement le projet que nous avons.

Aussi, nous sommes bien conscients du fait qu'une personne qui reste dans son domicile, c'est souvent son vœu et c'est la raison pour laquelle nous avons prolongé le tunnel pour que les personnes, les seniors, puissent sortir même si les conditions météorologiques ne sont pas favorables. Qu'elles puissent venir au Home pour y recevoir des soins, pour prendre un repas ou participer aux activités, parce que la Résidence bourgeoise offre beaucoup d'activités pour les résidents et pourquoi pas, que ces seniors qui ont des appartements aient envie de venir écouter la lecture de La Liberté tous les matins ou profiter de la très jolie salle de sport que nous avons créée. Il y a aussi un jardin qui permet aux personnes âgées de s'y promener et il y aura bientôt un parc à chèvres. Elles pourront bien entendu venir regarder ces chèvres et le prochain crédit que nous vous demanderons, c'est l'agrandissement de la salle à manger pour que les seniors puissent aussi venir prendre leurs repas avec ceux qui habitent dans la Résidence. »

Mme Irène Baeriswyl : *« J'ai regardé les plans de ces appartements et je constate que la cuisine est à l'écart du salon alors qu'aujourd'hui, dans les appartements, cette cuisine-salon est une pièce conviviale où souvent on reste longtemps. Mais là, il y a une cuisine avec une petite table, puis un hall et le salon se situe bien à l'écart de cette cuisine alors qu'aujourd'hui, on construit plutôt autrement que cela. »*

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : *« Merci Madame Baeriswyl pour cette remarque. M. Baeriswyl nous avait fait la même remarque quand nous avons parlé du plan. Nous avons eu de longues discussions en Commission bourgeoise. Après, les appartements ont une certaine grandeur et on voulait tenir compte de différentes choses. On tenait entre autres à ce que la chambre à coucher soit du côté du balcon, c'est-à-dire de l'extérieur, pour que l'on puisse ouvrir la fenêtre. Parce que l'on sait que les personnes âgées restent plus longtemps couchées et comme cela, elles peuvent profiter de la vue aussi quand elles sont couchées. »*

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : *« Est-ce qu'il y a d'autres questions. Gibt es andere Fragen oder Interventionen zu diesem Investitionsvorschlag. Oui, tout au fond de la salle. »*

Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl : *« Ma question est la suivante, question que j'ai déjà posée à Mme Antoinette de Weck il y a quelques mois. J'aimerais savoir s'il y a encore une modularité possible des locaux qui sont communs, dans l'éventualité peut-être de faire un cabinet dentaire. Parce qu'il me semble que, de ce qu'on connaît actuellement, la santé dentaire des personnes âgées est une thématique de santé publique importante et vu qu'il y a un EMS qui comporte quand même un certain nombre de résidents, un quartier avec des enfants et des familles, il serait possible et imaginable d'avoir un cabinet dentaire à disposition pour éviter justement des déplacements qui sont difficiles pour des personnes à mobilité réduite ou en grande difficulté de santé. Voilà donc ma question, est-ce que c'est imaginable de prévoir un tel dispositif ? »*

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : *« Merci Madame Baeriswyl pour cette question. Effectivement, c'est un point de réflexion que nous avons parce qu'il y a un local que nous pensions d'abord attribuer pour un accueil de jour. Mais on se rend compte qu'il est assez difficile de mettre en place ces accueils de jour. L'organisation est compliquée et on s'est demandé si on ne pouvait pas recevoir un cabinet, soit médical, soit dentaire. Donc, ce sera un objet de réflexion avec notre architecte, M. Zamparo qui nous fait d'ailleurs le plaisir d'être présent ce soir dans la salle. Merci pour cette remarque que nous retenons. »*

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « *Merci Mme de Weck. Nous pouvons donc passer au vote. Wer diesem Verpflichtungskredit über CHF 8'305'095.00 für das Projekt der Seniorenwohnungen zustimmt, möge dies mit Handerheben bezeugen. Danke. Gegenstimmen ? Keine. Enthaltungen ? Keine. »*

L'assemblée accepte à l'unanimité l'engagement du montant de CHF 8'305'095.00 TTC destiné à la réalisation du projet logements pour seniors à Fribourg.

3.0 Investissements

Pages 16 à 39 du « Dossier Annexe 1 »

3.2 Les Bonnesfontaines, Résidence bourgeoïale - Investissements divers

① **AGRANDISSEMENT DE LA SALLE A MANGER**

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoïales : « *Dans le « Dossier Annexe 1 » aux pages 16 à 30, vous trouverez les explications détaillées, les devis, divers plans et photos relatifs à cet investissement qui concerne l'agrandissement de la salle à manger.*

Comme je vous l'ai dit, nous avons l'intention effectivement d'agrandir la salle à manger.

Il faut savoir qu'en 2009, le projet d'agrandissement et de rénovation de la Résidence bourgeoïale n'avait prévu aucun travail de réfection de la salle à manger. Seuls quelques aménagements et décorations ont été apportés. Aujourd'hui, cette salle à manger est trop exiguë : les résidents ne sont pas satisfaits, la promiscuité est source de tension, l'espace pour le service est insuffisant et la sécurité n'est pas assurée.

La solution est donc d'agrandir la salle à manger sur le secteur de la terrasse actuelle. Un projet a été préparé par l'architecte qui a transformé l'EMS, le bureau d'architecte Jacques Ayer.

Cet agrandissement permettra de :

- *Répondre aux préférences de placement à table des résidents*
- *Faciliter le travail des collaborateurs*
- *Donner une solution au stockage des rollators*
- *Laisser libre le chemin de fuite en cas d'incendie.*

Mais aussi de :

- *Donner la possibilité au personnel de manger en compagnie des résidents*
- *Faciliter les repas avec les proches soit en accompagnant leur parent à table, soit en créant des tables familiales.*

La salle à manger donnera directement sur les jardins ce qui apportera un cadre naturel aux résidents.

Le devis général s'élève à Fr. 490'040.00.

Une demande de financement a été effectuée à la CODEMS qui devrait prendre en charge les coûts de cet agrandissement. Si cela ne devait pas être le cas ou que partiellement, l'investissement total ou résiduel serait mis à charge de la Fondation de l'Hôpital et de la Résidence bourgeoise pour chacune 50%, par les fonds propres.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : *« Merci Mme de Weck. La discussion est ouverte sur cet investissement. Gibt es hierzu Fragen oder Interventionen ?*

La parole n'est pas demandée.
La discussion est close.

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : *« Nous pouvons donc passer au vote. Wer diesem Verpflichtungskredit über CHF 490'040.00 für die Erweiterung des Esssaals der Résidence bourgeoise zustimmt, möge dies mit Handerheben bezeugen. Danke. Gegenstimmen ? Keine. Enthaltungen ? Keine.»*

L'assemblée accepte à l'unanimité de procéder à l'agrandissement de la salle à manger de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfonaines pour un montant de CHF 490'040 TTC.

②

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE LA RESIDENCE

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : *« Les explications détaillées de cet investissement se trouvent aux pages 31 et 32 du « Dossier Annexe 1 ».*

Pour ceux qui connaissent la Résidence bourgeoise, l'entrée n'est effectivement pas très sympathique. Deux bancs bloquent les voitures, c'est du goudron, c'est un peu triste.

Il faut savoir qu'en 2009, il y avait d'autres priorités pour la construction et, comme pour la salle à manger, rien n'a été fait pour l'entrée.

Or, cette zone d'accueil représente tout de même la carte de visite de la Résidence.

Donc, nous avons demandé à l'entreprise Pro Paysage, de créer un lieu d'accueil chaleureux, convivial, gai, fleuri et végétalisé ainsi qu'un cheminement vers l'entrée des Bonnesfontaines.

Nous aimerions aussi que l'on y trouve un lieu de détente pour les résidents qui aiment observer ce qui se passe sur la place (arrivée des visiteurs, mouvements sur la place de parc).

Cet espace est aussi un prolongement de la cafétéria où les résidents aiment à se réunir. On y tient d'ailleurs aussi des manifestations annuelles comme le 1^{er} août et les Rencontres folkloriques. Les coûts d'entretien et d'exploitation doivent être contenus.

Le devis s'élève à Fr. 78'760.00.

Une demande a aussi été faite à la CODEMS.

Si la CODEMS ne devait prendre en compte que partiellement ou pas du tout ce coût-là, l'investissement serait mis à charge de la Fondation de l'Hôpital pour 50% et de la Résidence bourgeoise pour 50%, par les fonds propres.

J'en ai terminé M. le Syndic ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « *Nous pouvons donc passer au vote. Wer diesem Verpflichtungskredit über CHF 78'760.00 zustimmt, möge dies mit Handerheben bezeugen. Danke. Gegenstimmen ? Keine. Enthaltungen ? Keine.* »

L'assemblée accepte à l'unanimité l'engagement d'un montant de CHF 78'760.00 TTC pour procéder à l'aménagement de l'entrée de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines.

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Les détails de cet investissement se trouvent aux pages 33 et 34 du « Dossier Annexe 1 ».

En 2009, il n'avait pas été prévu de climatiser des salles. On pensait qu'avec des stores et rideaux conventionnels, on pourraient contenir la chaleur. Or, changement climatique oblige, il peut y avoir des journées excessivement chaudes. Raison pour laquelle, il est prévu de mettre une climatisation dans 3 locaux, à savoir la salle Biemann pour les résidents, les bureaux du personnel infirmier et la salle de conférence 1 pour les séances de travail.

Le devis total s'élève à CHF 42'802.00.

On a aussi fait une demande à la CODEMS. Si la CODEMS ne peut pas prendre ou n'en prend en charge qu'une partie, de la même façon, ce sera la Fondation de l'Hôpital et la Résidence bourgeoise qui financeraient cet investissement.

J'en ai terminé M. le Syndic ».

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée.
La discussion est close.

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « Nous pouvons donc passer au vote. Wer diesem Verpflichtungskredit für die Klimatisierung über CHF 47'802.00 zustimmt, möge dies mit Handerheben bezeugen. Je m'excuse, M. Baeriswyl, vous avez une remarque à faire ? Comme je lis en page 34, c'est CHF 47'802.00. Alors, oui, il y a effectivement une erreur. Merci. Sur la page 34 figure un montant de CHF 47'802.00 alors que sur la page 33 figure un montant de CHF 42'802.00. Je m'en suis tenu à la conclusion, donc ce n'est pas CHF 47'802.00 mais CHF 42'802.00. M. Baeriswyl, je vous remercie de votre perspicacité et de votre réactivité. Mais il faut bien être sûr que c'est le montant de CHF 42'802.00 qui est voté. Il s'agit de corriger sur la page 34. Der Betrag beläuft sich auf CHF 42'802.00. M. Bourgnicht. »

M. Jean Bourgnicht : « Si vous faites le total des 3 chiffres de la page 33, c'est bien CHF 47'802.00. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « Je vais formellement passer au vote. Il s'agit d'un investissement à voter par l'Assemblée bourgeoise. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce montant ou alors puis-je, Mme de Weck, partir du principe qu'on met le montant de CHF 47'802.00 en vote ? »

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « *Oui. Excusez-moi de cette erreur* ».

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « *Wer diesem Verpflichtungskredit über CHF 47'802.00 zustimmt, möge dies mit Handerheben bezeugen. Danke. Gegenstimmen ? Keine. Enthaltungen ? Keine.* »

L'assemblée accepte à l'unanimité l'engagement d'un montant de CHF 47'802.00 TTC pour procéder à l'installation de climatisations.

④

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « *Vous trouvez les détails de cet investissement aux pages 35 à 39 du « Dossier Annexe 1 ».*

Une partie de la toiture des Bonnesfontaines est déjà couverte de panneaux solaires qui produisent de l'eau chaude sanitaire. Il s'agit ici d'installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation électrique. Cette mesure participerait au rôle écologique et de développement durable de la Résidence bourgeoise.

Sur le toit des Bonnesfontaines, il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur 250 m² procurant une puissance d'environ 43kW et une production annuelle de l'ordre de 48'000 kWh environ.

La production de ce courant pour l'autoconsommation des Bonnesfontaines serait de 12% de la consommation actuelle et permettrait une économie annuelle d'environ CHF 8'640.00.

Cette installation principale serait complétée par celle qui est envisagée sur le toit du bâtiment des appartements seniors. Les deux équipements permettraient alors une autoconsommation de plus de 20%.

Le projet détaillé est décrit dans le rapport de Josef Piller SA qui se trouve aux pages 36 à 39 du « Dossier Annexe 1 ».

L'investissement est de CHF 85'000.00 (matériel, ligne de vie et honoraires) moins les subventions fédérales d'environ CHF 16'000.00 = CHF 69'000.00.

Une demande est faite à la CODEMS qui devrait prendre en charge les coûts de cet investissement, déduction faite d'une subvention fédérale.

Si la CODEMS ne devait pas prendre en charge cet investissement, l'investissement total ou résiduel serait mis à charge de la Fondation de l'Hôpital par les fonds propres.

J'en ai terminé M. le Syndic. »

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée.
La discussion est close.

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : *« Nous pouvons donc passer au vote. Wer diesem Verpflichtungskredit von CHF 85'000.00 für die Solarpanels zustimmt, möge dies mit Handerheben bezeugen. Danke. Gegenstimmen ? Keine. Enthaltungen ? eine Enthaltung. »*

Dieser Verpflichtungskredit wird somit Einstimmigkeit weniger eine Enthaltung gutgeheissen. Besten Dank.

L'assemblée accepte à l'unanimité moins 1 abstention l'engagement d'un montant de CHF 85'000.00 TTC pour procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques.

4.0 Election d'un membre de la Commission vérificatrice des comptes pour la législature 2016-2021

M. Thierry Steiert, Syndic, Président de l'Assemblée bourgeoisiale : *« Par lettre du 13 octobre 2017, M. Pierre Zwick a présenté sa démission en sa qualité de membre de la Commission vérificatrice des comptes.*

Conformément à la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, art. 106 lit. b, il y a lieu de procéder à une élection complémentaire au sein de ladite Commission.

Les modalités d'élection sont contenues dans la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, art. 46, ainsi que dans le Règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de ladite loi, art. 16 et 19.

Il appartient au Président de l'Assemblée bourgeoisiale de présenter l'objet de l'ordre du jour à l'Assemblée bourgeoisiale, de demander si un candidat se présente.

Y a-t-il une candidature pour cette fonction de membre de la Commission vérificatrice des comptes ?

Cela ne semble pas être spontanément le cas.

Nous sommes en présence de la candidature d'une personne qui s'est excusée pour la séance de ce soir, à savoir Madame Madeleine Genoud-Page. Je constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Nous pouvons dès lors passer au vote.

Wer der Kandidatur von Frau Madeleine Genoud-Page als Mitglied der Revisionskommission zustimmt, möge dies mit Handerheben bezeugen. Danke. Gegenstimmen ? Keine. Enthaltungen ? Keine. »

L'assemblée élit à l'unanimité Mme Madeleine Genoud-Page en qualité de membre de la Commission vérificatrice des comptes pour la législature 2016-2021.

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : *« M. le Syndic vient de vous le dire, notre Président de la Commission vérificatrice des comptes, M. Pierre Zwick, a présenté sa démission.*

J'aimerais témoigner, au nom de la Bourgeoisie, toute notre gratitude à M. Pierre Zwick qui a œuvré au sein de la Commission durant 27 années, soit de 1983 à 2001 puis de 2009 à 2018.

Je vous remercie M. Zwick pour votre engagement sur une si longue durée. Mais ce n'est pas seulement la durée pour laquelle j'aimerais vous remercier mais aussi pour le travail que vous avez fourni, toujours avec une très grande gentillesse, avec une grande compétence et beaucoup d'élégance. C'est vraiment agréable d'avoir un tel président pour notre Commission. Un grand merci et je pense que l'on peut applaudir M. Zwick. »

5.0 Divers

M. le Président ouvre le point 5 de l'ordre du jour et demande ensuite à Mme la Directrice et à M. le Secrétaire s'ils ont des éléments particuliers à mettre en évidence dans le cadre des divers.

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : *« Je tiens d'ores et déjà à vous informer que la prochaine Assemblée bourgeoise se tiendra au même endroit et qu'elle aura lieu le jeudi 13 décembre 2018 à 19h30. Et j'espère que nous serons tout aussi nombreux pour partager cette soirée ensemble. Surtout qu'après, il y a un verre et c'est le vin de la Bourgeoisie qui est servi. Donc, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore goûté, vous aurez ainsi l'occasion de le découvrir.»*

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : *« Danke Frau de Weck. Die nächste Versammlung wird also am Donnerstag, 13. Dezember 2018 in diesem Saal um 19.30 Uhr stattfinden. Besten Dank. »*

La parole est donnée à l'assemblée.

La discussion est utilisée.

M. Jean-Robert Gisler : « Je voudrais signaler, à l'attention des membres de la Bourgeoisie ici présents, la parution toute récente d'un ouvrage important sur l'histoire de Fribourg rédigé par trois professeurs d'histoire de l'Université de Fribourg et de l'Université de Genève, ouvrage qui a été je crois soutenu aussi financièrement par la Bourgeoisie. Cet excellent ouvrage est destiné à un large public et je ne peux que vous le recommander. »

Mme Antoinette de Weck, Vice-Syndique, Présidente des Commissions bourgeoises : « Pouvez-vous dire le titre ? Histoire de Fribourg ? Oui. Merci. »

M. Thierry Steiert, Syndic-Président : « D'ailleurs, nous avons eu le plaisir d'assister au vernissage de cet ouvrage au caveau de la Bourgeoisie pas plus tard qu'avant-hier soir et les auteurs sont donc Madame Kathrin Utz Tremp, Monsieur François Walter et Monsieur Francis Python. Je l'ai acquis mais je n'ai pas encore eu le temps de le lire puisqu'il vient de sortir, mais il semble très intéressant effectivement. Je me rallie à cet encouragement à lire ces livres. Merci Monsieur. Est-ce qu'il y a d'autres divers, des questions ou des suggestions ? »

La parole n'est plus demandée. La discussion est donc close.

Avant de clore la séance, M. le Président :

- remercie les membres du Conseil communal, des Commissions bourgeoises, de la presse, le scrutateur et l'assistance. Il convie les personnes présentes au traditionnel apéritif en rappelant la distribution du bon qui donne droit à un rabais de 15% lors du prochain achat au magasin de la Rue des Alpes
- souhaite à toutes et à tous un bel été et une excellente fin de soirée.

L'assemblée est close à 20.40 heures.

LE PRESIDENT :



Thierry Steiert
Syndic

LE SECRETAIRE :



Gérard Aeby

LA SECRETAIRE DE VILLE :



Catherine Agustoni



SERVICE DES AFFAIRES BOURGEOISIALES

Assemblée bourgeoisiale
du jeudi 24 mai 2018

Scrutateur
(Mme/M.)

:

Nom

BALLAMAN

Prénom

Gilles

Nombre de bourgeois / ses

Bourgeoises et bourgeois

55

Conseil bourgeoisial

4 dont bourgeois (se)

4

Conseil communal

0 dont bourgeois

Syndic Président / Secrétaire

2 dont bourgeois (se)

1

Directrice

1

Presse

2 dont bourgeois (se)

Total bourgeoises/bourgeois

61

=====

Signature :

Institutions bourgeoisiales de la Ville de Fribourg
Commission vérificatrice des comptes

Rapport à l'assemblée bourgeoisiale du 24 mai 2018 concernant les comptes de l'exercice 2017

Monsieur le Syndic Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux
Mesdames et Messieurs les bourgeoises et les bourgeois,

L'exercice de l'année 2017 peut être qualifié d'exercice courant, dans le sens qu'aucune opération exceptionnelle telle que nous en avons connues dans le contexte de la rénovation/extension de la Résidence des Bonnesfontaines. Le résultat comptable est donc représentatif de l'état de santé financier des institutions bourgeoisiales et peut servir de base de référence pour prospecter l'avenir.

L'appréciation dépend bien sûr des critères de comparaison que l'on choisi. Si l'on s'en réfère au budget, le déficit annoncé de Fr. 370'000.- (arrondi), se réduit à une perte de Fr. 110'000.-, seulement, montant nettement meilleur qu'espéré. Cela témoigne certes d'une conduite rigoureuse des affaires et peut-être aussi d'une prudente retenue dans les prévisions. Mais si l'on considère l'évolution au cours des ans, on constate que l'équilibre qui était presque atteint en 2016, ne l'est plus pour cette année 2017. Madame la Directrice des Affaires bourgeoisiales a déjà eu l'occasion de déclarer devant vous qu'elle n'était pas satisfaite de présenter des budgets ou des comptes déficitaire et que tout était mis en œuvre pour que cette situation change, afin de maintenir la fortune de la Bourgeoisie. Nous ne pouvons que la conforter.

Conformément à la loi fribourgeoise sur les communes, applicable par analogie aux bourgeoisies, la vérification matérielle des comptes des Institutions bourgeoisiales incombe à l'organe de révision que vous avez nommé. Pour la première fois, les opérations de révision des comptes, elles ont été effectuées par la Société FIDUTRUST REVISION SA à Fribourg, conformément au mandat qui lui a été octroyé le 15 décembre 2016.

Les membres de notre commission ont examiné son rapport présenté par l'expert responsable de la révision en séance du 28 mars 2018. Ils ont également entendu

Madame la Directrice du Service des affaires bourgeoisiales, accompagnée du Chef de Service et du responsable administratif. Ils ont été satisfaits par les réponses apportées à leurs questions et ils remercient leurs interlocuteurs pour leur disponibilité.

Le rapport détaillé relatif à la révision des comptes 2017 relève qu'aucune modification significative n'a été demandée dans les comptes annuels et les états financiers et qu'il n'a pas été constaté de différence et/ou d'insuffisance concernant la présentation des informations fournies.

Considérant :

- que l'organe de révision remplit les exigences légales de qualification et d'indépendance,
- qu'il a rédigé un rapport définitif daté du ²⁸~~31~~ mars 201⁸~~7~~,
- que ce rapport contient tous les renseignements attendus par notre Commission,
- et qu'il recommande l'approbation sans réserve des comptes annuels 2017,

notre Commission a décidé de suivre cette recommandation et elle propose à son tour à votre Assemblée d'approuver les comptes des Institutions bourgeoisiales tels qu'ils vont vous être présentés en détails et tels qu'ils sont résumés dans le message du Conseil communal du 17 avril 2018.

Commission vérificatrice des comptes

le président :



Pierre Zwick